

affichage le 08/10/19

République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE VERFEUIL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers : L'an deux mil dix-neuf et le vingt-sept septembre à 19 heures, le
Exercice : Présents : Votants : **Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre**
13 07 09 **prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la**
présidence de Madame Joëlle CHAMPETIER, Maire

Date de la convocation :
20 septembre 2019

Présents :

Joëlle CHAMPETIER, Bernard PANTEL, Nicole AJASSE, Georges WILLAIN, Denis FRACH, Guy PASCAL, Christophe SERRE

Absents :

Éric CHAROUSSET, Hugues FALGARI, Sylviane FOURNIS, Jany FRACH, Isabelle PERETTI, Pierre ROUSSOTTE

Date d'affichage :
20 septembre 2019

Procurations :

Pierre ROUSSOTTE pour Guy PASCAL
Jany FRACH pour Georges WILLAIN

Secrétaire de séance :

Madame Nicole AJASSE, 2^{ème} Adjointe

La séance débute à 19h10.

Madame le Maire procède à l'appel, les conseillers présents signent la feuille de présence ; madame Nicole AJASSE est désignée secrétaire de séance.

1. Validation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 août 2019

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 06 août 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative – Budget Commune

Comme vu avec le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze, celle-ci sera reportée en fin d'année si nécessaire.

3. RPQS Eau

Madame rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer

les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

4. RPQS Assainissement

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

5. Délégation de signature au Maire pour tout acte administratif lié aux restructurations comptables lors du transfert de compétences entre collectivités découlant de la loi NOTRE (Demande du Trésor Public)

A la demande de Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Bagnols-sur-Cèze, il est demandé aux collectivités de délibérer concernant la délégation de signature au Maire afin de signer les documents de transferts de biens entre collectivités.

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer tout acte administratif relatif aux finances des Communes, notamment liées aux restructurations comptables et financières, les documents liés au transfert de compétences découlant des effets de la loi NOTRE telles que les procès-verbaux de transferts d'actifs et de passifs de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales vers les comptes de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition pré-citée (8 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention).

6. Avis des communes membres sur projet SCOT

Madame le Maire informe que suite à la délibération de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en date du 27 juin 2019 « Schéma de cohérence territoriale du Gard Rhodanien - bilan de la concertation et arrêt du projet », en tant que commune membre de la Communauté d'Agglomération, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet du SCOT, conformément aux articles L.143-20 et R.143-4 du code de l'urbanisme. Chaque étape de la réalisation du projet SCOT a été validée par arrêté préfectoral.

Les documents du SCOT élaboré et arrêté par le Conseil Communautaire sont :

- Le rapport de présentation qui contient le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et la justification des choix retenus.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable porté par les élus du Gard Rhodanien, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de remise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.
- Le Document d'orientation et d'Objectifs accompagné des autres pièces réglementaires que sont les documents graphiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'arrêt du projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Gard Rhodanien (6 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention).

7. Demande de subvention

L'association " La Boumbance", dans le cadre de ses diverses manifestations, celle-ci a sollicité auprès de la Commune de VERFEUIL une aide financière de 3 000 euros.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- D'accorder à l'association " La Boumbance " une subvention de 1 500 euros pour la mise en œuvre des projets en cours et à venir. Cette dépense sera imputée au chapitre 6574.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter la proposition pré-citée.

8. Dégrèvement pour fuite d'eau

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle est saisie d'une demande d'un administré pour un problème de fuite d'eau constaté lors du relevé du deuxième semestre 2018.

Madame le Maire propose de procéder à l'annulation d'une partie de la facture dudit administré. Après calcul, le montant annulé sera de 264.83€ ; le montant à régler s'élèvera à 609.28€.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé ci-dessus décide, à l'unanimité des membres présents, de donner son accord pour annuler la somme de 264.83€ ; l'administré devra s'acquitter de la somme de 609.28€.

9. Motion de soutien DGFIP

La DGFIP a décidé de réorganiser l'ensemble de son réseau territorial d'ici 2022. Ainsi, il est prévu la suppression de deux trésoreries sur trois au niveau national, et notamment 16 Trésoreries dans le département du Gard, qui seront remplacées par des Services de Gestion Comptables.

Aussi, dans le cadre de la mission de service public assuré par les Trésoreries, il est proposé aux collectivités de délibérer contre ce projet en votant une motion de soutien aux Trésoreries en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition pré-citée (7 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention).

10. Questions diverses

- Boulangerie : pose d'une antenne de télévision

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du multiservices informant de son intention de faire installer une antenne de télévision, posée par un professionnel. Une réponse positive sera envoyée par courrier.

- Spectacle de Noël

Madame la première Adjointe informe qu'un spectacle de Noël sera offert par la Commune aux enfants de l'école le 20 décembre 2019 à 15h à la salle des fêtes. Il s'agira d'une représentation mêlant clown, magie, acrobaties, sculpture de ballons, etc. A l'issue de cette manifestation, s'effectuera une distribution de goûters.

- Repas des aînés

Madame le Maire informe que le repas des aînés aura lieu le 07 décembre 2019 à 12 à la salle des fêtes. Les personnes présentant des difficultés pour s'y rendre et qui seront signalées par retour de réponse recevront un colis. Madame le Maire informe que le traiteur qui avait été retenu a déposé le bilan : les élus devront convenir d'un autre prestataire.

- Demande d'un administré

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'un administré qui souhaite traverser la voie publique afin de mettre un tuyau d'évacuation des eaux de pluie reliant son habitation et un terrain en contrebas lui appartenant sur lequel il va installer une réserve d'eaux de pluie non enterrée. Madame le Maire informe les élus que des informations complémentaires ont été demandées à l'administré. Les élus soulèvent la question de la sécurité de cette installation souple en cas de crevaison. Une réponse sera faite à l'administré.

- Réduction des compétences du syndicat La Maison de l'Eau

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un arrêté préfectoral réduisant les compétences de la Maison de l'Eau au 01 janvier 2020, dans le cadre du transfert de compétences aux Communautés d'Agglomérations, issu de la loi NOTRE.

- Réunion AB Cèze du mardi 24 septembre 2019

Monsieur Denis FRACH, présent lors de cette réunion, précise qu'il s'agissait d'une présentation du cours d'eau, de ses déplacements successifs et progressifs, de sa faune et de sa flore. Également, il est constaté un manque d'égoutage sur les rives.

- Réunion Mission Locale Jeunes du Lundi 23 septembre 2019

Monsieur Denis FRACH et Monsieur Guy PASCAL se sont rendus à cette réunion : les jeunes de 16 à 25 ans peuvent remplir un dossier ; l'attribution du poste ne dépend pas du lieu d'habitation.

- Travaux éventuels

Après une expérience positive avec les chantiers d'utilité sociale, la Municipalité envisage de renouveler l'expérience pour de nouveaux projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 À 19H	
Nicole AJASSE	
Joëlle CHAMPETIER	
Éric CHAROUSSET	Absent
Hugues FALGARI	Absent
Sylviane FOURNIS	Absente
Denis FRACH	
Jany FRACH	Absent – Procuration pour Georges WILLAIN
Bernard PANTEL	
Guy PASCAL	
Isabelle PERETTI	Absente
Pierre ROUSSOTTE	Absent – Procuration pour Guy PASCAL
SERRE Christophe	
Georges WILLAIN	

